

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

- DREAL Bourgogne Franche-Comté -

Réf. IP/SK/2016-052

Unité départementale : Côte d'Or		Subdivision : 1	
Nom de l'inspecteur : Isabelle PETTAZZONI		Accompagné par : Benoît BOURGUIGNON	
Date de la lettre d'annonce de l'inspection :		Date de l'inspection : 09 février 2016	
Type d'inspection :	☐ approfondie	ou	☐ courante
	☐ inopinée	ou	☐ annoncée
	☐ planifiée	ou	☐ circonstancielle
Détail des circonstances : plainte			
Société : BENVIC EUROPE S.A.S		Régime : A	
Commune : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800)			
Activités : production de polymères (PVC, PVDC)			
Liste des installations inspectées : l'ensemble du site			
Thèmes : air, odeur, plainte.			
Référentiel de l'inspection : arrêté préfectoral recodificatif du 21 octobre 2014			
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :			
– Mme GEORGES - responsable HSE,			
– M. SIVRY - directeur industriel.			
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écarts par rapport au référentiel d'inspection :			
Suite au dépôt d'une plainte en préfecture par plusieurs riverains de la zone industrielle de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR pour des nuisances olfactives caractérisées par une odeur de plastique, une visite d'inspection a été diligentée auprès des industriels du secteur d'activité du plastique de la zone, afin de trouver la source des odeurs et de traiter le problème. Les installations de l'entreprise BENVIC EUROPE SAS servent à la fabrication de mélanges de PVC à partir de résine et d'additifs. Elles sont réparties en trois zones de production : la zone granulation, la zone Premix et la zone des Ixans. Les températures mises en œuvre dans les procédés pour chauffer la matière plastique se situent aux alentours de 90°C. Les procédés de fabrication sont clos et ne génèrent pas de vapeurs. Ni les matières premières, ni les produits finis n'ont d'odeur particulière a priori. Par ailleurs, l'exploitant a déclaré n'avoir apporté aucune modification récente à ses installations. De plus, il est à noter que le site ne produit pas le week-end. Les inspecteurs ont réalisé une visite du site (intérieurs et extérieurs) et n'ont pas décelé d'odeur caractéristique de plastique de forte intensité, ni sur les chaînes de production, ni au niveau des stockages de produits finis, ni enfin dans les aires extérieures. Le constat est conforme (article 3.1.3 de l'arrêté préfectoral recodificatif du 21 octobre 2014). L'état de propreté général des installations n'apparaît pas optimal. Les halls de production sont empoussiérés (article 3.1.1 de l'arrêté préfectoral recodificatif du 21 octobre 2014). Les produits liquides susceptibles de causer une pollution des sols ou des eaux sont convenablement stockés sur des aires formant rétention adaptées. Au niveau documentaire, l'exploitant a fourni à l'Inspection un plan mentionnant les points de rejets canalisés du site. Ces points collectent en majorité les rejets issus des dépoussiéreurs, i.e. de l'air chargé en poussières, qui sont réputées inodores. Le rapport du dernier contrôle des rejets atmosphériques canalisés a également été fourni (rapport SOCORAIR 15EP269 du 5 octobre 2015 sur les prélèvements des 16 et 17 septembre 2015). Les résultats des mesures de poussières réalisées aux émissaires canalisés sont conformes aux dispositions de l'article 3.2.5 de l'arrêté préfectoral recodificatif du 21 octobre 2014 en concentration et en flux. La vitesse d'éjection de l'émissaire N61 apparaît cependant trop faible (2,9 m/s).			

Suites envisagées :

Le site industriel de BENVIC EUROPE SAS ne semble pas à l'origine des nuisances ressenties par les riverains. Il est proposé de transmettre au fil de l'eau les relevés d'odeurs des riverains à l'industriel.
Autres remarques traitées par courrier.

Liste des documents établis suite à la visite :

- Lettre à l'exploitant

Date : 29 février 2016

La rédactrice	Le vérificateur	L'approbateur
La responsable de la subdivision 1, inspectrice de l'environnement	Le chargé de mission « air et odeurs », inspecteur de l'environnement	Le responsable de l'unité territoriale
Signé		Signé
Isabelle PETTAZZONI	Benoît BOURGUIGNON	Alain SZYMCZAK